

DEC141240DR03

Décision portant nomination de M. Eric Parmentier aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMS3454 intitulée Unité mixte de service de de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP) et nommant M. Claude Jaupart en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30 janvier 2014 ;

Considérant que M. Eric Parmentier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 28 au 30 janvier 2009, du 10 au 13 mars 2009 et les 21 et 22 avril 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric Parmentier, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS3454 intitulée Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP), à compter du 1^{er} février 2014.

M. Eric Parmentier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Eric Parmentier est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Le directeur de l'unité
Claude Jaupart

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) (ou de son délégué)